

Compte-rendu Comité de voisinage n°6 5 juillet 2017

Validé le 3 octobre au CoVoi n°7

1 - Introduction et validation du précédent compte-rendu :

Rémi FERAUD, Maire du 10^{ème} arrondissement, rappelle, en ouverture de ce sixième Comité de Voisinage de la SCMR que plusieurs participants étaient absents lors du précédent en raison du devoir de réserve des autorités de l'État en période électorale (la Préfecture de Police, le Commissariat du 10^{ème}, la MILDECA et l'ARS notamment).

Suite à la rapide prise en compte de modifications et de précisions adressées tant par les collectifs que par les associations ou institutions, le compte-rendu du 5^{ème} comité de voisinage du 23 mai 2017 est adopté.

Le Maire précise d'ailleurs qu'il est évidemment possible pour chaque acteur de demander des modifications ou précisions sur ses propres interventions mais plus délicat d'amender les propos d'autres acteurs. Il souligne le sérieux de ces documents, compromis entre un compte-rendu exhaustif et une synthèse ramassée permettant de bien rendre compte des échanges tout en les rendant lisibles et utilisables ensuite.

Comme les autres comptes-rendus une fois validés, il est accessible sur le site internet de la Mairie du 10^{ème}.

Stéphane BRIBARD, élu du 10^{ème} arrondissement, informe les participants que les sites Internet des mairies d'arrondissement ont été modifiés en profondeur ces dernières semaines, pour que les interventions sur les pages web et les mises en ligne de documents soient plus aisées qu'auparavant pour les mairies d'arrondissement.

Une présentation papier de l'architecture du nouveau site de la M10 et des pages concernant la SCMR figure dans les documents distribués à chaque participant au Comité de Voisinage.

Il rend compte aussi de la demande du « collectif des riverains de la salle de shoot quartier gare du nord en colère » de modification de l'ordre du jour de la présente réunion afin, notamment, de débiter par une prise de paroles des différents collectifs.

Cette demande a été acceptée, par souci de dialogue et d'ouverture, même s'il est toujours paru plus rationnel et logique de débiter les comités de voisinage par le fonctionnement de la SCMR et les avancées en termes de santé publique, objet de cette expérimentation.

Il rappelle enfin que la prise d'images et de son effectuée pendant ce Comité est la même que les fois précédentes, par des journalistes indépendants effectuant un film documentaire de type 90 minutes. Toute personne ne souhaitant pas apparaître sur les images peut se manifester pour le faire savoir.

2 - Point sur la situation du quartier par les riverains :

Prise de parole des parents d'élèves :

Pascale KAZIAN témoigne, au nom des représentants des parents d'élèves des écoles Belzunce et des parents d'enfants de la crèche Bossuet, d'une amélioration de la situation dans le square Cavallé-Coll : la fréquentation du parc par les usagers de drogues leur paraît moins assidue qu'auparavant aux heures de sorties d'école et il leur est remonté une moindre présence de seringues qu'auparavant.

La situation semble pour certains parents encore problématique sur une partie de la rue St Vincent de Paul et rue Ambroise Paré.

Les représentants de parents formulent deux demandes :

- L'ouverture d'autres salles à Paris ou en région parisienne
- Un vrai travail de médiation aux abords de la SCMR. Pour ce faire, le collectif souhaite appuyer les demandes du maire auprès de la MILDECA, dont ils ont eu connaissance par voie de presse.

Rémi FERAUD constate que le Comité de voisinage prend toute son ampleur dans ce genre de situation puisque la demande de médiation autour de la SCMR a été évoquée lors d'un précédent Comité par différents acteurs et qu'il lui a rapidement semblé nécessaire d'en faire part à la MILDECA notamment (absente lors du précédent Comité).

Il a, en effet, confié au journal « Le Monde » son souhait de se pencher avec les autres acteurs sur la nécessité de postes de médiation aux abords immédiats de la SCMR : Gaïa doit avant tout formaliser l'évaluation de ses besoins, préalable nécessaire à toute réflexion et décision à ce sujet.

Quant à l'ouverture d'autres salles, il s'agit de projets dont personne n'est ici décisionnaire, qui dépendront sans doute des résultats de l'expérimentation actuelle et des chiffres de fréquentation de l'Espace Gaïa.

Prise de parole du « collectif des riverains de la salle de shoot quartier gare du nord en colère » :

Alain GROSRICHARD confirme que les comptes rendus des précédents Comités, publiés sur le site de la Mairie du 10^{ème}, permettent de mesurer les évolutions qui ont été permises par le dialogue entre les différents acteurs des comités de voisinage.

Il y constate la succession de discours de politique générale, assortis de promesses et d'assurances aux collectifs qu'ils sont écoutés.

Les riverains de ce collectif se demandent, toutefois, si ce comité ne se réduit pas à une chambre d'enregistrement sans effet positif : le quartier s'est, selon eux, particulièrement dégradé (plusieurs témoignages sont, à chaque comité, fournis en ce sens) et ils observent

un nombre croissant de toxicomanes dans les rues avoisinantes, sources de cris, d'insultes, de bagarres, de présence de chiens.

Le collectif souhaite par conséquent réitérer des doléances auprès de Gaïa, de la Police et des responsables des parkings Indigo.

Concernant l'association Gaïa :

- Ils aimeraient avoir plus de précision, suite à leur rencontre le 30 mai dernier avec Elisabeth AVRIL, sur les maraudes dans le quartier de la SCMR. Pour illustrer cette demande, Alain GROSRICHARD évoque la situation d'une personne semblant inanimée sur le trottoir un dimanche, pour laquelle aucun personnel de Gaïa ne s'est rapidement déplacé malgré l'appel d'un riverain. Lors de l'entrevue du 30 mai, il leur a été précisé qu'il était difficile pour Gaïa d'effectuer plus de 2 maraudes par semaine. Ces chiffres sont en contradiction avec ceux annoncés lors du Comité du 23 mai.
- Le collectif déplore l'absence trop fréquente du vigile devant la SCMR et aimerait avoir des précisions à ce sujet de la part de Gaïa.
- Le collectif aimerait s'assurer de l'arrêt de la distribution de kits d'injection par le personnel à l'intérieur de l'Espace Gaïa. Il pose la question du maintien des automates du quartier.
- Enfin, il avait été envisagé un travail de pédagogie et de formation auprès des usagers sur le ramassage des déchets souillés. Qu'en est-il ?

Concernant la Police :

- Le collectif constate que des policiers effectuent des contrôles et, le cas échéant, procèdent à des interpellations d'usagers ou de trafiquants en infraction. Ces policiers ne sont-ils pas dépassés par l'existence « d'un périmètre de sécurité au sein duquel tout est permis » ?
- Il constate également que les usagers et dealers présents dans les rues avoisinantes sont essentiellement des consommateurs de crack (les usagers inhaleurs de crack n'ont accès à la SCMR que s'ils sont également injecteurs) mais il y a aussi des toxicomanes qui s'injectent avec des seringues. Le collectif aimerait disposer d'un numéro dédié aux signalements de consommation sur l'espace public ou de trafic car ils rencontrent des difficultés à joindre le Commissariat rapidement dans de tels cas. Car comment faire pour signaler ce qui est constaté au quotidien ?
- Il repose aussi la question des chiens non tenus en laisse, présents avec de nombreux toxicomanes.
- S'agissant des « Autolib », il a été signalé lors du précédent comité de voisinage que les policiers disposaient d'un outil leur permettant d'ouvrir et de fermer les véhicules. Une intrusion après effraction de la vitre a été constatée par la Police vendredi dernier 30 juin.
- D'autres problèmes, signalés par les riverains et constatés par la Police, méritent, selon le collectif, d'être rapportés au Comité de voisinage comme la présence d'un enfant de moins de 10 ans lors d'un trafic il y a quelques semaines ou le regroupement d'usagers dans un enclos-renforcement près de l'entrée de l'immeuble de la Sablière rue St Vincent de Paul, facile à occuper, lieu régulier de deal et d'attroupements, dont un recoin grillagé sert de dépotoir.

- Il souligne de nouveau l'utilisation des deux entrées de garage du 18 rue St Vincent de Paul comme un haut-lieu de deal et consommation (injecteurs et fumeurs de crack) à toute heure du jour et de la nuit.

Concernant la société Indigo :

- Des travaux ont été envisagés par la société Indigo pour limiter les intrusions au niveau de l'escalier situé devant l'épicerie de la rue Ambroise Paré : digicode, portillon. Le collectif souhaiterait connaître le calendrier et les détails de ces travaux.

De manière plus large, il pose aussi la question de la propreté des rues et de la présence de la sanisette JCDecaux et de la station de taxi.

Prise de parole de l'association « Vivre Gare du Nord - Gare de l'Est » :

Pierre COULOGNER, Président de VGNE, revient tout d'abord sur un parallèle effectué par le Maire lors du précédent comité de voisinage entre le centre « Itinérances » situé Boulevard de Magenta et la SCMR au sujet des chiens des usagers et des nuisances pouvant être provoquées par ces derniers : en combien de temps la situation s'est-elle apaisée boulevard Magenta ?

Il souhaite également souligner que les compte rendus sont très bienfaits et retracent tout à fait les entretiens que nous avons, mais déplore, à leur lecture, que les autorités lui semblent banaliser les problèmes : il est normal que les riverains puissent faire part de leurs peurs et angoisses, de leurs conditions de vie parfois bousculées par des nuisances.

Il tient à rappeler que le rôle de l'association est avant tout d'alerter les institutions locales en cas de situations préoccupantes dans le quartier : il tient d'ailleurs à témoigner de la présence de toxicomanes, parfois agressifs, dans la soirée (22h/1h) dans les rues de Dunkerque et le Boulevard de Denain.

Il a eu l'occasion de remarquer le travail des maraudes dans le quartier et salue leur qualité. Leurs interventions lui paraissent importantes et indispensables et il s'étonne de ne plus voir les équipes dans les rues du quartier depuis quelques semaines.

Il rejoint le collectif sur la nécessité d'avoir un numéro de portable sur lequel appeler pour une intervention de la police dans les rues voisines de la SCMR : il y a quelques années, il disposait d'un numéro précis sur lequel joindre la BST. La rapidité de réponse sur cette ligne réglait le problème du temps qui peut parfois s'écouler entre l'appel au 17 et l'action sur place des forces de police.

Ces forces de police pourraient d'ailleurs, selon lui, être présentes de manière permanente et en uniforme, de manière visible et rassurante, sur les rues Ambroise Paré, Guy Patin, Maubeuge et St Vincent de Paul, de manière à fluidifier la circulation et limiter les attroupements d'usagers et rassurer les habitants comme les passants plus occasionnels.

Quant au parking Indigo, l'association VGNE rencontre Monsieur CHAGOT, responsable de district, dans les jours suivant le Comité et tiendra les acteurs de ce dernier au courant de l'issue de cette entrevue.

Prise de parole de l'association « Action Barbès » :

Elizabeth CARTERON précise, en premier lieu, qu'il lui semble que les seuils de tolérance de chacun des acteurs du comité de voisinage ne sont pas toujours les mêmes et souhaite, de ce fait, apporter de la nuance et de la mesure à certains propos tenus lors de ce Comité.

Elle constate des attroupements sous les arcades de la rue de Maubeuge, une présence importante d'usagers de drogues dans la sanisette de la rue A. Paré et fait parfois les mêmes constats que les riverains ayant pris la parole précédemment et comprend que la situation puisse être difficile certains jours.

Elle tient toutefois à préciser que ce quartier est touché par d'autres problématiques et des bagarres éclatent régulièrement entre revendeurs du marché à la sauvette par exemple.

Le Commissaire avait annoncé des effectifs policiers supplémentaires lors d'une précédente réunion. Qu'en est-il ?

Les effectifs « Barbès La Chapelle respire » sont-ils en nombre suffisant pour apaiser la situation dans ce quartier ?

Les riverains attendent, dans ces quartiers, un effort tant de la part de la Police que de la part aussi des équipes de propreté de la Ville de Paris. Elle souligne d'ailleurs qu'il serait souhaitable d'avoir des cendriers de rues et plus de poubelles, notamment rue Ambroise Paré devant l'Espace Gaïa, et de ne pas lésiner sur la fréquence des nettoyages des rues.

Enfin, elle insiste, comme elle l'a déjà fait précédemment, et comme souligné ce jour par les parents d'élèves, sur la nécessité d'ouvrir une autre salle de consommation en région parisienne, en Seine St Denis par exemple.

Prise de parole de Karine MAZLOUMIAN :

Voisine de la SCMR (les 3 fenêtres de son appartement donnent sur celles de la SCMR), elle connaissait les toxicomanes présents dans la rue avant l'ouverture de la SCMR et tente encore aujourd'hui de garder le lien avec les usagers de la salle.

Mais elle reste très en colère face à la situation dans cette rue, témoignant de faits consignés par ses soins depuis le dernier Comité : Autolib fracturé par un usager le 23 mai, policiers de la BST en ronde ne voyant pas un trafic le 26 mai juste en bas de chez elle, beaucoup de cris dans la nuit du 27 mai, beaucoup de monde avant l'ouverture le 6 juin à 13h30, des poubelles renversées ce même jour à 18h, parfois des personnes visiblement malades psychiatriques, des interrogations sur une rumeur au sujet de trafics au sein même de la cour de la SCMR. Mais elle souligne aussi des discussions intéressantes avec certains, notamment une usagère désirant intervenir comme « médiatrice » ; elle demande d'ailleurs la présence d'usagers au Comité de Voisinage, comme le prévoit la Charte de fonctionnement.

Assurant ne jamais avoir pris de photo d'usager dans la rue ou aux abords de la SCMR, elle a pris une photo un soir d'un pot jaune de déchets souillés laissé à l'abandon dans une jardinière située à proximité de la brasserie Ambroise Paré. Elle souhaiterait des explications de Gaïa à ce sujet.

Depuis le 26 juin, un toxicomane s'injecte quasiment tous les soirs en pleine rue en face de la salle dans l'escalier de la sortie du parking Indigo (éjecté par le gardien du parking, qui souligne qu'il y a moins de groupes dans le parking) ; elle souligne qu'à 20h30 une fois, elle l'a montré par la fenêtre à quelqu'un de la salle qui ne l'a pas accueilli à la SCMR, ce qui l'a choqué.

Si elle comprend qu'il n'existe pas de moyens de contrainte pour diriger les usagers vers la salle (leur adhésion est un acte volontaire), il lui semble important de faciliter le dialogue et la médiation auprès de ceux qui continuent à consommer dans l'espace public.

Elle aimerait, elle aussi, avoir des précisions sur les travaux du parking Indigo. Il lui paraît urgent de trouver une solution à toutes les nuisances créées par l'escalier menant au parking. Elle déplore qu'à quelques jours du premier anniversaire de l'ouverture de la SCMR, le bilan puisse être qualifié de négatif en ce qui concerne les abords de la salle et les questions de tranquillité publique, tout en reconnaissant un bilan positif par une très bonne gestion de l'intérieur de l'Espace Gaïa.

Elle estime que la situation serait pire si une extension nocturne des horaires était mise en œuvre, sauf si la salle était ouverte 24/24. Et que la fermeture éventuelle des sanisettes renforcerait la présence de toxicomanes notamment dans l'escalier du parking.

Nouvelle prise de parole du « collectif des riverains de la salle de shoot quartier gare du nord en colère » :

Chantal FOUCRIER, membre du collectif des riverains de la salle de shoot quartier gare du nord en colère, tient à témoigner, en appui des propos d'Alain GROSRICHARD, de la dégradation du quartier.

Elle n'accepte pas d'entendre ou de lire que la situation était encore pire avant : le Maire, dans un entretien avec le Journal « La Croix » a déclaré que les situations que les riverains rencontrent aujourd'hui existaient déjà auparavant dans des proportions plus importantes. Habitant le quartier depuis 39 ans, elle réfute de tels propos.

D'autres représentants de riverains de la SCMR et d'habitants du quartier, présents au Comité de Voisinage, ne partagent pas cette position et souhaitent qu'une distinction soit faite entre les membres de chaque collectif, les membres du « collectif des riverains de la salle de shoot quartier gare du nord en colère » ne pouvant pas se prévaloir de représenter tous les riverains de la SCMR.

Chantal FOUCRIER souhaite, comme lors du précédent comité de voisinage, témoigner de la souffrance morale et nerveuse de certains habitants et de la souffrance morale et économique de certains commerçants.

Elle dénonce un quartier en voie de déshumanisation et un climat de rejet de l'autre.

Elle aimerait des précisions sur les limites géographiques de la ZSP (zone de sécurité prioritaire) située dans le 18^{ème}, très proche. Elle s'étonne que le nord du 10^{ème} en soit exclu.

3 - Point de situation sur l'Espace Gaïa :

Organisation des maraudes :

Elisabeth AVRIL, directrice de l'association Gaïa-Paris, revient sur la question des maraudes, abordée avec le collectif lors d'une entrevue le 30 mai et soulevée par M. GROSRICHARD.

Depuis l'ouverture de la SCMR, toutes les maraudes du matin ont été effectuées. Mais certaines maraudes prévues l'après-midi n'ont finalement pas été réalisées. Gaïa dispose de

16 ETP pour faire fonctionner la structure 7 heures par jour, 7 jours sur 7, soit tous les jours de l'année y compris les weekends et jours fériés. Cet effectif est d'abord consacré à la gestion de l'intérieur de la salle. Il ne permet pas toujours de mobiliser du personnel pour l'extérieur de la SCMR et donc d'effectuer toutes les maraudes prévues (notamment la maraude quotidienne d'après-midi de la semaine, aux heures d'ouverture de la SCMR), les équipes étant aussi mobilisées par de nombreux usagers nécessitant un accompagnement vers des soins ou structures autres.

Un salarié embauché à mi-temps très récemment devrait déjà permettre aux équipes de mieux effectuer au plus vite des maraudes d'après midi en semaine.

Elisabeth AVRIL confirme par ailleurs que 5 usagers, injecteurs dans l'espace public, souffrant de pathologies psychiatriques parfois compliquées, peuvent à eux seuls créer presque toutes les nuisances soulevées par les riverains. Le personnel de Gaïa a conscience de la situation de ces usagers, présents dans le quartier pour 4 sur 5 d'entre eux, avant même l'ouverture de la SCMR ; mais leur prise en charge est complexe et demande du temps. L'équipe de Gaïa y travaille.

Dès le mois de novembre 2017, il faut noter que des consultations régulières en psychiatrie à l'Espace Gaïa (en plus de celles à Fernand Widal) faciliteront la prise en charge des usagers souvent parmi les plus difficiles, dont le comportement peut être dangereux pour eux comme pour autrui. Il est aussi discuté de prendre des mesures vers le Préfet en cas de nécessité d'une prise en charge sous contrainte de certains usagers. Les usagers signalés de la rue St Vincent de Paul notamment sont connus et identifiés, très compliqués à gérer, mais un travail est entrepris avec eux.

Suite à la remarque d'un riverain sur un usager n'ayant pas été pris en charge par une maraude ou quelqu'un de Gaïa peu de temps avant 20h30, heure de fermeture de la SCMR, Elisabeth AVRIL précise que la prise en charge de certains usagers nécessite qu'ils soient accueillis dans l'enceinte de l'Espace Gaïa vers 19h30 pour permettre aux équipes de fermer la salle à 20h30. Elle précise que ce 26 juin, une équipe est allé à la rencontre de l'usager pointé par Mme Mazloumian, après la fermeture. Mais il est nécessaire de pouvoir fermer la salle comme prévu pour 20h30 et d'établir des règles avec les usagers.

Organisation de la distribution de kits stériles :

Elisabeth AVRIL confirme que la distribution de « kits base » (kits d'inhalation) n'est plus effectuée dans l'enceinte de l'Espace Gaïa depuis le 18 avril. Le CAARUD EGO (Association Aurore), suite au travail inter-associatif mis en place après les Comités de Voisinage de janvier et surtout mars, a modifié les horaires d'ouverture de son local STEP boulevard de la Chapelle pour se caler sur les horaires de la SCMR du lundi au vendredi, et a eu les moyens (par l'ARS) pour une ouverture d'un jour supplémentaire le samedi aux mêmes heures. Le volume de matériel distribué précédemment à l'espace Gaïa a été fortement divisé, on est passé de 200 personnes à environ 50 personnes (soit 4 fois moins) venant spécifiquement pour le matériel et diminuant de beaucoup une présence d'usagers non utilisateurs de la salle et moins attachés à elle. En l'absence d'établissement ouvert le dimanche, cette distribution continue pour l'instant le dimanche, pour des raisons évidentes de santé publique.

Des kits d'injection sont encore distribués aux usagers qui utilisent la salle, en respectant les grands principes de la politique de réduction des risques et des dommages, incitant les

usagers aux bonnes pratiques de RDRD, notamment hors des horaires d'ouverture de la SCMR.

Pour mémoire, le bus (CAARUD mobile de Gaïa) installé rue Guy PATIN avant l'ouverture de la SCMR accueillait plus de 2800 usagers différents par an et distribuait 25 000 seringues chaque année.

Depuis l'ouverture de la SCMR, 40 000 consommations ont eu lieu en son sein, dont 30 000 injections : ce sont autant de consommations qui n'ont pas eu lieu dans l'espace public. Sans nier qu'il reste encore des usagers qui consomment dans l'espace public et qu'un travail a lieu pour inciter tous les usagers à intégrer la SCMR pour consommer, ces chiffres attestent, pour Gaïa, de la diminution du nombre de toxicomanes consommant dans l'espace public.

La distribution de kits stériles et les interrogations à ce sujet lors de précédents Comités illustrent bien le rôle et l'intérêt du dialogue entre acteurs : les procédures et pratiques ont été rapidement modifiées suite à l'effet négatif inattendu généré par la distribution de matériel à des usagers non consommateurs à l'intérieur de la SCMR.

Suite à la remarque d'un riverain présent à la réunion, Gaïa indiquera les horaires d'ouverture sur la porte de l'Espace Gaïa dès que possible.

Rôle de l'agent de médiation de la SCMR et des « usagers pairs » :

Céline DEBAULIEU, coordinatrice de l'Espace Gaïa, souhaite rappeler le rôle de l'agent de médiation, présent à l'entrée de la SCMR et sans lequel, comme le prévoit le cahier des charges, la salle ne peut ouvrir : garant du cadre à respecter par les usagers, il n'est pas strictement tenu d'être devant la SCMR et peut se positionner également dans le préau (de manière à avoir une vue sur la salle mais aussi sur la rue) ou à l'accueil de la salle, selon les besoins et le lien à établir avec certains usagers.

Il a été envisagé, dès la rédaction de la Charte de fonctionnement du comité de voisinage, la participation d'usagers lors des réunions : les usagers ont en effet des témoignages à apporter sur la SCMR et sur le quartier. Cette participation nécessite un travail de préparation, déjà en cours avec certains d'entre eux. Plusieurs usagers devraient pouvoir assister puis intervenir lors des prochains comités, en lien avec la mairie d'arrondissement.

Pour revenir sur une remarque faite plus tôt dans la réunion, Céline DEBAULIEU revient sur le travail de certains usagers « pairs », participant parfois aux maraudes avec le personnel : l'un d'entre eux, connaissant bien les endroits dans lesquels retrouver des seringues usagées, a effectué à plusieurs reprises, un ramassage de seringues aux alentours de la SCMR. Lors d'une de ces missions, il a emprunté un container de récupération de déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) et l'a laissé dans une jardinière de la rue Ambroise Paré, une fois les seringues ramassées, oubliant hélas de le ramener aux équipes.

Pour l'association, cet épisode montre à la fois la réelle volonté de certains usagers de prendre part à la vie de la SCMR et de participer au travail des équipes tout en mettant en évidence la nécessité quotidienne de former ces mêmes usagers au comportement à adopter dans le quartier. Par ailleurs, elle souligne l'importance du dispositif « Premières heures » de la Ville de Paris, utilisé pour plusieurs usagers autour de travaux et créations d'activités autour du recyclage, qui permet de reprendre contact avec les contraintes, les horaires, le travail de groupe, tout en les respectant par une rémunération adaptée.

Céline DEBAULIEU souhaite répondre également à la remarque de Monsieur GROSRICHARD sur l'absence d'intervention de Gaïa un dimanche alors qu'un homme semblait en difficulté sur le trottoir de la rue Ambroise Paré : comme tout service fonctionnant 7 j/7, la SCMR est en effectif minimum (et pas en sous-effectif) le dimanche et ne peut intervenir à la demande, au détriment de l'accueil et du suivi des usagers à l'intérieur de la SCMR. Il est nécessaire, dans pareil cas, d'appeler les pompiers (appel téléphonique au 18).

Il est par ailleurs précisé par Gaïa que des salariés, avant leur prise de poste, étaient passés voir l'homme en question en tout début d'après-midi, lui proposant une aide qu'il a refusée.

4 - Point de situation sur la physionomie de l'espace public :

Prise de parole du Commissaire Damien VALLOT :

Pour éviter toute confusion à ce sujet, le Commissaire du 10^{ème} arrondissement Damien VALLOT revient sur les instructions du Procureur de la République, écrites et plusieurs fois répétées aux fonctionnaires de police : un périmètre de « tolérance » a été précisément établi pour permettre la détention de produits par des usagers se rendant à la SCMR pour les y consommer dans des quantités limitées.

Par conséquent, la consommation de produits stupéfiants sur l'espace public, quels que soient ces produits, est une infraction pénale. Cette infraction donne lieu à interpellation et l'usager conduit au Service d'Accueil et d'Investigation de Proximité (SAIP) du Commissariat du 10^{ème} (ou un Commissariat voisin) pour une garde à vue.

Il n'y a pas d'ambiguïté dans l'esprit de tous les policiers sur le caractère pénal de l'infraction en cas de consommation sur l'espace public, même au sein de la zone de tolérance susvisée : la doctrine du Parquet conduit même à un déferrement (conduite sous contrainte au palais de Justice pour présentation à un magistrat) quasi systématique des contrevenants.

Damien VALLOT précise que le Préfet de Police a répondu à la lettre du collectif en indiquant que le 17 restait le numéro le plus efficace pour rapidement alerter les forces de police en cas de constatation d'infraction.

Il précise également que le fait de ne pas appeler les secours au 18 en laissant une personne en détresse sur le trottoir est une infraction pénale. Elle l'est d'autant plus qu'on prend puis diffuse une photo de la situation sur les réseaux sociaux.

Il rappelle aussi qu'il est passible de sanction pénale de diffuser des photos de personnes tout à fait reconnaissables sans leurs consentements, comme c'est le cas sur de nombreux tweets concernant des usagers ou supposés tels.

Rémi FERAUD admet qu'il est nécessaire de juguler les cas de consommations dans l'espace public aux alentours de la SCMR comme partout ailleurs mais que la présence de ces consommateurs n'est pas un effet de l'ouverture de la salle de consommation en octobre 2016 : dans pareil cas, il faut réussir à interpellier davantage les usagers en cas de consommation sur l'espace public.

Damien VALLOT précise ensuite la stratégie de la Préfecture de Police sur l'expérimentation de la SCMR :

- Elle implique toutes les unités du Commissariat central du 10^{ème} arrondissement de toutes les brigades amenées à travailler sur l'espace public (Secours et protection, brigades VTT, BST, BAC la brigade de soutien des quartiers) pour couvrir le territoire de la SCMR, par des roulements d'équipe
- L'objectif de ces brigades est de sécuriser l'espace public, d'empêcher les trafics et la consommation sur l'espace public
- Malgré des résultats conséquents, ces brigades ne parviennent pas à effacer totalement la consommation sur l'espace public
- Le contexte particulier des mois de mai et juin peut expliquer en partie le sentiment de moindre présence policière exprimé par certains riverains. La conjonction de deux événements a fixé des effectifs du 10^{ème} sur le nord de l'arrondissement et le sud du 18^{ème} du 26 mai au 24 juin dernier : la médiatisation importante du phénomène de harcèlement de rue Pajol/La Chapelle et donc la nécessité de rétablir l'ordre sur la voie publique et permettre la circulation de toute personne, quelle que soit son genre, mais aussi le Ramadan, difficile cette année. Cela a fixé sur une même période des effectifs du 10^{ème} (notamment la BST « Gare du Nord Barbès ») sur le secteur du nord du 10^{ème} - sud du 18^{ème} - place Stalingrad dans le 19^{ème}. La problématique était telle dans ces deux secteurs qu'une présence policière forte était nécessaire pour rétablir une circulation fluide et sécurisée sur la voie publique.
- Un retour à la normale a pu être obtenu sur ces secteurs depuis quelques jours. L'engagement policier s'est donc modifié et le retour de toutes les forces de police est de nouveau constaté dans le quartier Gare du Nord - Lariboisière et notamment aux alentours de la SCMR, en particulier des équipes en civil, équipes les plus efficaces en termes de lutte contre le trafic et les échanges de produits.

Le commissaire Damien VALLOT apporte ensuite quelques chiffres sur l'action de la police depuis l'ouverture de la SCMR :

- A fin juin, 898 opérations « spéciales » (dédiées au périmètre dit « zone de tolérance ») ont été effectuées, soit environ 3 par jour depuis l'ouverture
- 924 contrôles positifs pour détention de produits stupéfiants (personnes porteuses de produits stupéfiants dans des quantités permises par la circulaire pénale pour se rendre à la salle) dans le dit-périmètre, 92 arrestations pour usages de produits stupéfiants et 10 arrestations pour cessions ou trafics (les chiffres montrent une augmentation en février/ mars puis une diminution en mai/juin)
- Par un effet report de l'opération « Barbès respire » engagée depuis le 23 janvier, 141 interpellations ont été effectuées pour ventes à la sauvette. Il convient de préciser d'ailleurs que certaines bagarres décrites par les riverains comme impliquant des usagers de la SCMR impliquaient en réalité des vendeurs ou clients mécontents de ces marchés illicites
- 3355 personnes ont été contrôlées sur ce même périmètre depuis l'ouverture de la SCMR, dont 503 en mai (16 personnes par jour en moyenne) et 362 en juin. 967 d'entre elles ont été redirigées vers la SCMR car porteuses de médicaments ou de produits laissant à penser qu'elles se dirigeaient vers la salle pour y consommer.

Il est important de préciser qu'appeler le 17 reste le moyen le plus efficace pour alerter les forces de police en cas d'infraction.

La BST prend son service à 14h30 et l'arrête, en théorie à 22h30 : le portable de cette brigade est en possession d'un de ses policiers et il serait peu professionnel et inadapté de répondre à un appel sur ce téléphone pendant une interpellation, par exemple.

Les appels au 17 sont centralisés pour assurer un contrôle du nombre d'appels, un horodatage du délai entre l'appel et sa prise en charge et une traçabilité de l'activité des policiers. Il reste un outil primordial de contrôle du travail des effectifs de police, dans l'obligation d'intervenir dans les meilleurs délais.

Pour preuve de l'intérêt d'appeler le 17, la Commissaire souhaite illustrer ses propos en revenant sur un fait décrit par un riverain auprès du 17 : un trafic supposé impliquant un mineur de 7 ans et son père. L'échange a été effectivement constaté et confirmé par la vidéosurveillance, mais le contrôle physique très rapidement ensuite des deux acteurs n'a pas révélé de possession de produits illicites. Une enquête est néanmoins ouverte pour déterminer la nature de l'échange.

Appeler le 17 contribue fortement à mettre en valeur une situation et à obtenir les effectifs nécessaires face à celle-ci.

Enfin, Damien VALLOT revient sur chaque point plus précis soulevés par des riverains :

- Les policiers disposent en effet de cartes leur permettant de fermer les véhicules Autolib (40% à 60% des clients laissent le véhicule ouvert) pour éviter les intrusions par des usagers mais aussi des SDF ou des mineurs isolés. En cas de dégradations du véhicule, comme constaté en temps réel par un riverain ayant alerté la police récemment, une intervention est organisée et l'individu est ainsi interpellé. 2 stations sont concernées : rue Guy Patin et rue St Vincent de Paul.
- Les effectifs du Commissariat du 10^{ème} ont bien été augmentés ces derniers mois et le Commissaire du 10^{ème}, en lien avec le commissaire divisionnaire, défend actuellement un projet impliquant une autre augmentation d'effectifs qui permettrait notamment d'approfondir et de développer le nombre de patrouille de la BST à un instant « t ». L'objectif est de pouvoir équilibrer le travail par réquisition (suite aux appels et messages) et le travail d'initiative des équipes, et d'assurer ainsi un vrai travail de paix publique.
- Les Zones de Sécurité Prioritaires (ZSP) sont déterminées par le Ministère de l'Intérieur dans plusieurs villes en France. Elles correspondent à des territoires très réduits et à des problématiques de délinquance sans commune mesure avec la situation aux abords de la SCMR (phénomènes criminels impliquant une mobilisation de tous les services de la Police Nationale). Elles sont au nombre de trois dans Paris (dans les 18^e, 19^e et 20^e arrondissements), concentrant des moyens policiers dédiés (tout est sur Internet sur le site de la Préfecture de Police). Toutefois, l'action des policiers ne s'arrête pas aux « frontières » comme en témoigne la BST, rattachée au 10^{ème} arrondissement et travaillant sur 3 arrondissements (10^e, 18^e et 19^e).
- Enfin, le Maire assiste, toutes les 6 semaines au Groupe de Traitement de la Délinquance (GLTD) de la Gare du Nord, outil à la disposition du Procureur de la République de Paris M. Molins, impliquant un suivi particulier des affaires signalées par les forces de Police et un niveau de répression plus rapide et élevé qu'ailleurs. La SCMR est située au cœur du secteur de ce GLTD.

- La BST est une unité en tenue dont l'un des objectifs est d'être visible pour travailler sur l'insécurité ou le sentiment d'insécurité dans un secteur. Il est parfois décidé de faire intervenir, de manière ponctuelle, des brigades en civil pour travailler en finesse et discrétion sur des échanges supposés ou signalés.
- Tous les messages, notamment les mails du collectif ou d'autres, sont bien pris en compte et étudiés par le commissaire et ses équipes.

Pour le Maire Rémi FERAUD, l'ouverture de la SCMR doit amener à une diminution des consommations dans l'espace public. Attendre leur disparition totale est illusoire, et des faits précis, bien qu'entendus par les autorités locales et pris en considération, ne peuvent toutefois pas être comparés à la situation dans le quartier il y a quelques années.

Le Maire entend les attentes des riverains et leur volonté de quasi-disparition des nuisances : elle sera difficile à atteindre mais il faut s'en approcher.

Les quelques usagers posant des problèmes sur l'espace public doivent être pris en charge pour cesser de consommer dans l'espace public : le personnel de Gaïa peut tenter de les persuader de consommer à l'intérieur de la SCMR. Dans le cas contraire, il appartient à la Police de les sanctionner en cas de consommation dûment constatée dans l'espace public.

Cette action nécessite évidemment des passages fréquents des forces de police dans les rues proches de la SCMR.

Point sur la sécurisation du parking INDIGO :

François JOUVE, responsable de district de la société Indigo rappelle l'engagement de la société sur la sûreté des parkings et de leurs alentours, tant par des moyens de sécurité « passive » (équipements, outils,..) que de sécurité « active » (agents, rondes,...).

De nombreuses actions avec des moyens importants sont engagées ces derniers temps pour rendre les parkings hermétiques.

Il est prévu, dans les meilleurs délais, le remplacement de l'accès piétons par digicode par des lecteurs de code-barres.

Un projet de sécurisation des accès piétons, avec grille et baraudages au dessus des escaliers, a été transmis à la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) de la Ville de Ville, et pour information à la Mairie du 10^e arrondissement. Ce projet nécessite également l'avis des Architectes des Bâtiments de France (ABF).

Par ailleurs, la société Indigo entretient des relations régulières avec le Commissariat : des agents de Police disposent de badges d'accès et des réquisitions permanentes permettent aux forces de Police d'accéder librement aux parkings. Des opérations conjointes vont être menées aux heures de pointe entre forces de police et équipes de sécurité des parkings concernés.

Un agent de sécurité est présent 7j/7 de 20h à 1h du matin dans les parkings et des rondes sont effectuées (9 par tranche de 24 h).

Par ailleurs, au delà du travail répressif, François JOUVE souligne que la société Indigo mène en partenariat avec le Samu Social un travail social, notamment à ce jour des maraudes dans les 9^{ème} (secteur des Grands magasins) et 12^{ème} (secteur gare de Lyon) arrondissements.

Rémi FERAUD incite la Société Indigo à poursuivre ces investissements, même si ces actions peuvent avoir pour effet, à court terme, de rendre plus visible la présence d'usagers en

surface. Ce travail participe du refus de voir s'installer ou persévérer toute consommation dans l'espace public, les parkings,...

Point sur le garage de la rue St Vincent de Paul :

Stéphane BRIBARD est entré en contact avec le propriétaire privé du garage situé face au 15/17 rue St Vincent de Paul, hébergeant 5 véhicules d'une société d'ambulances pour enfants handicapés. Cette société a été créée dans le 10^{ème} dans ce quartier et tient à son implantation locale.

Le renforcement dans la rue de ce garage à double entrée est fréquemment utilisé par des personnes errantes pour s'isoler, uriner, dormir, s'injecter.

Ce premier contact a permis de constater que le propriétaire de ce lieu est sensible à la situation et aux propos des riverains. Les deux portes concernées sont liées à de fortes contraintes techniques (façade, rue) ; d'éventuels travaux d'évolution du lieu ne pourraient que comporter un investissement financier important.

Intervention de SAFE sur la coordination des acteurs associatifs présents sur le quartier :

Catherine DUPLESSY, directrice de l'association SAFE, rappelle l'action commune pour la coordination des acteurs RDR et les décisions prises très rapidement pour renforcer les maraudes Gaïa. SAFE intervient aussi 7 jours sur 7 par une nouvelle présence de maraude d'une heure, en plus des passages augmentés aux différents automates du territoire, notamment autour du boulevard de La Chapelle et de la Gare de l'Est (automates vérifiés tous les jours maintenant).

Depuis novembre 2016, il y a une baisse constatée globalement en moyenne sur les différents automates distributeurs locaux (-15% de distribution de kits injection, soit 80 à 100 de moins par jour, soit 2 à 3 000 par mois en moins), liée à l'ouverture de la salle, avant les nouvelles mesures d'avril.

Réactions de Gaïa suite à certains propos :

Elizabeth AVRIL informe qu'un dossier est en cours auprès des autorités pour faire évoluer les effectifs à la hausse. Elle espère que ce bilan d'étape à 8 mois permettra d'avoir des renforts et l'assurance de maraudes quotidiennes de 3 heures. Les discussions sont en cours. Elle souligne aussi que ses contacts avec les personnes en charge de la propreté du quartier sont très positifs, notamment sur la présence moindre de seringues dans l'espace public. Concernant l'épicière de la rue Ambroise Paré, elle a eu l'occasion de la rencontrer comme les autres, et pointe la difficulté d'avoir une parole ne changeant pas selon les interlocuteurs ou le moment.

Rémi FERAUD confirme qu'il n'y a jamais eu de remontées négatives ou d'expressions défavorables des agents municipaux de la propreté, aucune demande de droit de retrait, alors qu'il est en contact très régulier avec les équipes de terrain.

5 - Point sur la coordination des institutions et les évolutions envisagées :

Olivier ANDRE, chef de projet de la MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives, placée sous l'autorité du Premier Ministre) sur Paris et coordinateur au niveau régional, rappelle que la MILDECA est chargée de planifier l'ensemble de l'activité gouvernementale en matière de prévention des addictions, de développer un plan global national, et de faire des recommandations, en ayant l'appui d'un dispositif déconcentré dans toutes les préfectures. Il souligne que toutes les problématiques exposées lors des comités de voisinage ont été ensuite travaillées collectivement, et souvent rapidement. Le travail collectif des associations sur la distribution des kits le montre.

Un bilan d'étape à 8 mois de l'ouverture de la SCMR, établi par Gaïa en lien avec l'ARS, va matérialiser et argumenter les besoins de l'association pour obtenir un renfort permettant d'effectuer les maraudes quotidiennes sur le périmètre nécessaire, ainsi que tous les accompagnements nécessaires aux usagers et souvent prenants en temps avec des personnes généralement non autonomes (accompagnements médicaux, sociaux, administratifs...). La question des ressources financières pour cette évolution de l'équipe est une question essentielle sur laquelle la MILDECA travaille activement, et pour laquelle l'ARS est engagée pour réunir les moyens nécessaires auprès des décideurs nationaux (DGS, MILDECA, CNAMTS) et de partenaires locaux (pour l'activité de médiation sociale).

Il souligne que personne ne met en doute les résultats en termes de santé publique pour les usagers du dispositif.

Enfin, il note que l'idée de l'ouverture de nouvelles salles est une idée qui se développe, du fait des besoins constatés, notamment pour les consommateurs de crack (souvent très en difficulté et très présents dans les rues de nombreux quartiers). La MILDECA au national y réfléchit, il rencontre d'ailleurs son président M. PRISSE prochainement.

Pierre COULOGNER aimerait savoir quel type d'informations est apporté aux collégiens et lycéens dans le cadre de la lutte contre les addictions.

Olivier ANDRE se tient à la disposition de l'association pour exposer les dispositifs existants en milieu scolaire, orientés sur le développement des compétences psychosociales permettant aux jeunes de résister aux pratiques addictives.

Toutefois, cette question est sans rapport direct avec les préoccupations du comité de voisinage : il n'existe pas de lien entre l'ouverture d'une salle de consommation à moindre risque à destination d'un public précaire et fragilisé d'une part et la prévention des conduites addictives en milieu scolaire d'autre part.

Le Maire confirme que ce sujet n'a aucun rapport avec la SCMR et le Comité de Voisinage, et ce serait une erreur de tout mélanger.

Mme KAZIAN représentant les parents d'élève précise par ailleurs qu'il ne lui semble pas que les parents du collège Jacques DECOUR du 9^e (celui des enfants du quartier) par exemple soient en demande d'une prévention allant au-delà de ce qui se fait déjà en milieu scolaire (par l'équipe de la Mission Prévention Communication (MPC) des commissariats en particulier).

Elle pose par contre la question de l'amélioration de la gestion de fermeture de l'Espace Gaïa le soir.

Il est évoqué par plusieurs participants que le développement des maraudes suite à l'obtention d'un financement supplémentaire puisse permettre d'améliorer avant tout la situation du quartier aux heures d'ouverture mais surtout de fermeture de l'Espace Gaïa.

Des tensions se font en effet surtout sentir entre 20h et 22h et il convient de repérer les moments les plus sensibles pour rendre efficaces les maraudes

Le Maire souligne combien cet horaire est un horaire sensible pour les habitants, notamment les familles et le moment du repas du soir.

Il rappelle la difficulté rencontrée partout sur le territoire du bruit et de sa perception : ce sont sur les rues les plus calmes que tout changement devient l'objet de tensions et des plaintes les plus fortes. Ce n'est pas sur le boulevard Magenta par exemple que les gens se plaignent.

Delphine VILAIN, référente « Conduites addictives » du siège de l'Agence Régionale de Santé (ARS), confirme que l'ARS et les autres acteurs locaux travaillent collectivement pour trouver rapidement des solutions permettant à Gaïa d'effectuer des maraudes adaptées (en nombre, en horaires).

La SCMR est en phase d'expérimentation, ce qui implique l'adaptation des actions de chacun des partenaires concernés aux problèmes rencontrés, dans le respect du cahier des charges national relatif aux SCMR.

L'ARS vise à répondre aux problématiques et aux besoins de manière réactive et pragmatique, d'une part en soutenant l'organisation de l'équipe (financement, recrutement,...) et d'autre part, pour exemple, en contribuant avec les partenaires du territoire à la coordination de la distribution des kits crack et à l'élargissement des horaires des équipes de STEP avec l'ouverture supplémentaire du samedi.

Interpellée sur leur présence en août, Céline DEBAULIEU confirme que les équipes seront bien présentes tout le temps au mois d'août. Elle informe qu'un gilet Gaïa « Maraude » existe et est déjà utilisé, et le sera de plus en plus utilisé pour permettre de rendre visible leur action de terrain à l'extérieur de l'Espace Gaïa.

6 – Date de la prochaine réunion :

La prochaine réunion, le 7^{ème} Comité de voisinage, se tiendra le jeudi 14 septembre 2017 à 18h en salle des fêtes de la Mairie du 10^{ème}.

>> **ATTENTION : nouvelle date annoncée par mail (le mardi 12 septembre) après nouveau report : la réunion aura lieu le mardi 3 octobre.**

Présents :

- Collèges habitants :
Elisabeth CARTERON (Action Barbès), Pierre COULOGNER (VGNE), Alain GROSRIECHARD et Chantal FOUCRIER (collectif des riverains de la salle de shoot quartier gare du nord en colère), Pascale KAZIAN et Nicolas HUBE (collectif des parents Belzunce/Bossuet), Karine MAZLOUMIAN
- Collège institutions et entreprises locales :
Damien VALLOT (Commissariat du 10^{ème}), Daniel DAUPHANT (Ville de Paris – DPSP), Hervé MOUDEN (SNCF), Didier CHAGOT et François JOUVE (INDIGO)
- Collège élus :
Rémi FERAUD (Maire du 10^e), Stéphane BRIBARD (Élu M10 prévention et sécurité), Paul SIMONDON (Élu M10, groupe PS), Dante BASSINO (Élu M10, groupe PCF), Myriam BOUALI (Cabinet Anne HIDALGO), Antoine BASTIDE (Ville de Paris, Cabinet Bernard JOMIER), Caroline BOURGUET (Ville de Paris, cabinet de Colombe BROUSSEL).
- Collège associations et institutions toxicomanie/santé :
Elizabeth AVRIL et Céline DEBAULIEU (GAÏA-Paris), Robert SCHNATTER (CT - Coordination Toxicomanies), Catherine DUPLESSY (SAFE), Léon GOMBEROFF (EGO), Emmanuelle SARB (ARC 75), Jérémie NICOLAS et Isabelle JEANNES (MMPCR), Olivier ANDRE (MILDECA), Sylvia NGUYEN-DANG et Delphine VILAIN (ARS 75 et siège), Marie JAUFFRET-ROUSTIDE (INSERM), Alexandra LAILLER (DDCS75), Docteur MOURADIAN (APHP – Espace Murger).